

## **PRECISIONS ET COMMENTAIRES RELATIFS AU CHAPITRE F – SOUS-FONDATEIONS ET FONDATEIONS DU CCT RW 99**

### **F. 2. TRAVAUX PREALABLES**

*L'ensemble des travaux préalables n'est pas une charge d'entreprise si la portance naturelle du fond de coffre a été détériorée par sa faute.*

#### **F. 4.2.2.2. FONDATEIONS – EMPIERREMENT A GRANULARITE DISCONTINUE**

Indiquer le cas échéant le calibre de la couche inférieure (32/56 ou 20/56) (à défaut, il est laissé au choix de l'entrepreneur).

#### **F. 4.3. FONDATEION EN SABLE-CIMENT**

*Il est conseillé de spécifier ici que pour la fondation sable-ciment de type II, le sable utilisé doit être un sable de concassage de carrière qui améliore la stabilité du mélange.*

#### **F. 4.9. FONDATEIONS EN PRODUITS DE SCALPAGE TRAITES A LA CHAUX**

*Ces produits peuvent aussi être utilisés pour la réalisation d'accotements (poste G 8870 du C.P.N.).*